

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE VALMONT
Représentée par M. le Maire Jean-Louis Navarre
Place Robert Gréverie – 76540 VALMONT

Juillet 2026

ARCHITECTE
SARL Virginie Leca Architecte
21 rue Edouard Fortier
76130 Mont Saint Aignan
virginie.leca@icloud.com

OBJET DU MARCHÉ

Restauration de l'église Saint Nicolas de Valmont

La procédure utilisée est la suivante :
Procédure Adaptée (MAPA)
Art. L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des propositions : 02 octobre 2026 à 12h

ARTICLE 1. <u>PROPRIÉTAIRE</u>	4
ARTICLE 2. <u>OBJET DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 OBJET DU MARCHE	4
2.2 PROCEDURE DE PASSATION	4
ARTICLE 3. <u>DISPOSITIONS GENERALES</u>	4
3.1 DECOMPOSITION DU MARCHE	4
3.1.1 LOTS	4
3.1.2 TRANCHES	4
3.2 DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	4
3.3 MODALITES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	4
3.4 FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE	5
3.5 DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS	5
3.6 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES ÉVENTUELLES	5
3.6.1 VARIANTES FACULTATIVES	5
3.7 AUTRES DISPOSITIONS	5
3.8 QUALIFICATIONS ET/OU REFERENCES	5
3.8.1 LOT 1 – MAÇONNERIE/ ECHAFAUDAGES :	6
3.8.2 LOT 2 – CHARPENTE :	7
3.8.3 LOT 3 – COUVERTURE / EAUX PLUVIALES :	7
3.8.4 LOT 4 – VITRAIL	7
3.8.5 LOT 5 – MENUISERIE	7
3.8.6 LOT 6 – PEINTURE	7
3.8.7 LOT 7 – PEINTURE MURALE	7
ARTICLE 4. <u>DOSSIER DE CONSULTATION</u>	8
4.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
4.2 MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION PAR VOIE ELECTRONIQUE	8
4.3 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	8
ARTICLE 5. <u>PRESENTATION DES PROPOSITIONS</u>	8
5.1 DOCUMENTS A PRODUIRE	8
5.1.1 JUSTIFICATIFS – DECLARATIONS – CERTIFICATS	8
5.1.2 PIECES PARTICULIERES	9
5.1.3 VISITE DU SITE	9
5.1.4 LES PIECES GENERALES SONT (BIEN QUE NON INSEREES DANS LE MARCHE MAIS REPUTEEES CONNUES DE L'ENTREPRISE):	9
5.2 CONTENU DU MEMOIRE TECHNIQUE	9
5.3 COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CHARGES	12
5.4 LANGUE DE REDACTION DES PROPOSITIONS	12
5.5 UNITE MONETAIRE	12
ARTICLE 6. <u>CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	12
6.1 NEGOCIATION	14
ARTICLE 7. <u>JUGEMENT DES OFFRES</u>	14
7.1 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES:	14
7.2 VALEUR TECHNIQUE – 50%	14

ARTICLE 8. DETECTION ET EXAMEN DES OFFRES ANORMALEMENT BASSES ERREUR!
SIGNET NON DEFINI.

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 15

9.1 RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS 15

9.2 RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES : 16

9.3 VOIES ET DELAIS DE RECOURS 16

Article 1. PROPRIÉTAIRE

Adresse auprès de laquelle les informations et les documents peuvent être obtenus et adresse à laquelle les offres doivent être envoyées :

COMMUNE DE VALMONT

Représentée par M. Le Maire Jean-Louis Navarre

Place Robert Gréverie – 76 540 VALMONT

Téléphone : 02 35 29 82 72

Adresse Mail : mairie@valmont76.com

Article 2. OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Objet du marché

Le présent appel d'offres concerne :

Les travaux relatifs à la restauration de l'église Saint Nicolas de Valmont

2.2 Procédure de passation

La présente Consultation est lancée en procédure adaptée passée en application des articles R.2123-1, R.2131-12 du code de la commande publique

L'acheteur public se réserve le droit de négocier les offres faites dans le cadre de cette consultation et pourra également attribuer les marchés sur la base des offres initiales.

Article 3. DISPOSITIONS GENERALES

3.1 Décomposition du marché

3.1.1 Lots

Lot 1 – Maçonnerie / Echafaudages / plâtrerie / divers

Lot 2 – Charpente

Lot 3 – Couverture

Lot 4 – Vitrail

Lot 5 – Menuiserie

Lot 6 – Peinture

Lot 7 – Peinture murale

3.1.2 Tranches

Marché à 1 tranche ferme (TF) et 1 tranche optionnelle 1 (TO1)

3.2 Durée du marché - délais d'exécution

Le marché a une durée définie dans le planning. Le démarrage étant précisé par ordre de service

3.3 Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif.

3.4 Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3.5 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.6 Prestations Supplémentaires Éventuelles

Les Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE) et variantes, s'il y en a, sont détaillées et numérotées dans les CCTP et chiffré dans le BPU mais non totalisé. Bien reporter le numéro et le montant dans l'acte d'engagement dans la partie prévue à cet effet.

3.6.1 Variantes facultatives

Chaque candidat pourra présenter des variantes ayant pour objet :

- soit de réduire le montant de leur offre tout en restant proche du niveau de performances défini au Devis Descriptif,
- soit d'améliorer le niveau de performances défini au Devis Descriptif

Les candidats proposant des variantes présenteront un dossier général "variantes" comprenant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent indiquant :

- la marque et le type des appareils, composants ou matériaux ; leurs caractéristiques techniques, dimensionnelles et esthétiques ; leurs avantages relatifs en matière de coût d'utilisation et de maintenance ; les incidences techniques sur les autres ouvrages ou parties d'ouvrages ; l'incidence sur le planning de réalisation.
- la répercussion de chaque variante sur leur offre de base en tenant compte des incidences économiques éventuelles sur les autres ouvrages ou parties d'ouvrages.
- les adaptations à apporter éventuellement au cahier des clauses administratives particulières (CCAP).
- les modifications du Devis Descriptif qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.

3.7 Autres dispositions

Sans objet.

3.8 Qualifications ET/OU références

Les capacités professionnelles et techniques des candidats seront appréciées par :

Les **qualifications** OU les **références** d'intervention de technicité identique dans le domaine de restauration d'édifices anciens similaires de moins de 5 ans jointes au dossier.

3.8.1 Lot 1 – Maçonnerie/ Echafaudages/ plâtrerie / divers :

Echafaudage :

Qualification minimum 1412 :

« Echafaudages fixes - technicité confirmée »

OU références équivalentes

Maçonnerie :

Qualification minimum 2192 :

Réalisation de travaux de maçonnerie exclusivement sur des bâtiments protégés au titre des "monuments historiques". L'entreprise a la capacité à réaliser d'autres types de travaux connexes dans des activités ou spécialités généralement complémentaires :- la réalisation de travaux de restauration de pierre de taille et maçonnerie du patrimoine.

OU références équivalentes

Qualification 2181 :

Réalisation de travaux de restauration de maçonnerie de bâtiments situés aux abords des monuments historiques ainsi que des sites patrimoniaux remarquables (villes, villages ou quartiers) présentant au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public patrimonial, en utilisant des produits respectant l'emploi des matériaux et techniques d'origine.

OU références équivalentes

Qualification 1342 :

Réalisation de travaux extérieurs de pavage.

OU références équivalentes

Qualification minimum 1442 :

Réalisation de tous types d'étaisements courants nécessitant une note de calcul et un plan d'exécution spécifiques (exemples : hauteur jusqu'à 8 m, épaisseur de dalle jusqu'à 40 cm, franchissement jusqu'à 6 m, etc.). L'entreprise peut également réaliser les étaisements relevant de la qualification 1441.

OU références équivalentes

STAFF :

Qualification 6513 :

« restauration de staff des monuments historiques »

maîtrise des techniques anciennes nécessaires aux opérations de conservation et de restauration des ouvrages de staff des bâtiments protégés au titre des monuments historiques.

Ces compétences doivent s'accompagner de références démontrant :

- le respect du projet original et des contraintes de l'architecture pour les réalisations,
- une sensibilité tenant compte du caractère architectural des bâtiments restaurés,
- un savoir-faire spécifique de mise en œuvre pour chaque nature de staff,
- une bonne connaissance de l'histoire stylistique et technique des staffs.

L'entreprise est également qualifiée pour :

- l'exécution d'éléments ornementaux en carton-pierre ou en carton-pâte,
- l'exécution des maquettes de staff y compris les modèles et moules nécessaires.

Dans le cadre de son activité, elle peut procéder à la pose de plafonds suspendus et d'éléments contribuant à l'isolation thermique ou acoustique.

Elle peut exécuter accessoirement des travaux relevant de la plâtrerie.

OU références équivalentes

3.8.2 Lot 2 – Charpente :

Charpente :

Qualification 2393 :

« Restauration ou de reconstitution de charpentes de bâtiments protégés au titre des monuments historiques. ».

OU références équivalentes

3.8.3 Lot 3 – Couverture :

Couverture :

Qualification 3194 :

"Couverture du patrimoine ancien". Entreprise qui, réalise des opérations de conservation et de restauration de couvertures sur les bâtiments protégés au titre des monuments historiques. L'entreprise a la capacité à réaliser d'autres types de travaux connexes dans des activités ou spécialités généralement complémentaires, la restauration de couvertures de bâtiments protégés au titre du patrimoine ancien.

OU références équivalentes

Qualification 3141 :

Fourniture et pose ou fabrication et pose d'éléments accessoires de couverture tels que : évacuation d'eaux pluviales, entourage de souches, bandes, accessoires, etc. et y compris ornement.

OU références équivalentes

3.8.4 Lot 4 – Vitrail

Entreprise avec références sur travaux de vitrail sur monuments historiques ou à forte Valeur patrimoniale et attestations d'architectes spécialisés dans le patrimoine.

3.8.5 Lot 5 – Menuiserie

Entreprise avec références sur travaux de menuiserie/ébénisterie sur monument historiques ou à forte Valeur patrimoniale et attestations d'architectes spécialisés dans le patrimoine

3.8.6 Lot 6 – Peinture

Entreprise avec références sur travaux de peinture sur monument historiques ou à forte Valeur patrimoniale et attestations d'architectes spécialisés dans le patrimoine.

3.8.7 Lot 7 – Peinture murale

Entreprise avec références sur travaux de peinture sur monument historiques ou à forte Valeur patrimoniale et attestations d'architectes spécialisés dans le patrimoine.

Article 4. DOSSIER DE CONSULTATION

4.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents décrit dans le CCAP

4.2 Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Article 5. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

5.1 Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes datées, signées par lui et revêtues du tampon de l'entreprise (pour 5.1.1 et .2) :

5.1.1 Justificatifs – déclarations – certificats

- DC1 : lettre de candidature
- DC2 : déclaration du candidat
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant uniquement les prestations objet du marché (restauration d'édifices anciens) réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Attestations d'assurances civile et décennale en cours de validité émanant de la compagnie d'assurance et indiquant le domaine d'activité couvert, avec le ou les plafonds de garantie
- Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (si le signataire est une autre personne physique que le chef d'entreprise ou le gérant indiqués sur le Kbis)
- Déclaration d'effectifs : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Dossier des références de travaux réalisés dans les 5 dernières années : liste des travaux exécutés par année dans le domaine de la rénovation et restauration sur patrimoine ancien en précisant l'édifice concerné, la nature des travaux effectués, s'il y a eu intervention d'un sous-traitant, attestations de maîtres d'œuvre (description

précise / date, nature, montant) et tout moyen mettant en évidence les qualités et capacités du candidat.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant et une déclaration de sous-traitance.

5.1.2 Pièces particulières

- l'acte d'engagement + annexes financières (à remplir, dater + signer)
- le CCAP (dater + signer la page de garde)
- le CCTP commun, (dater + signer la page de garde)
- le CCTP du lot concerné, (dater + signer la page de garde)
- le BPU/DQE (à remplir)
- le RC (dater + signer la page de garde)
- Mémoire Technique (à produire)
- planning prévisionnel (à dater + signer)
- Attestation de visite délivrée par le maître d'ouvrage (à dater + signer + faire signer)
- Le PGC (dater + signer la page de garde)

5.1.3 Visite du site

Avant de remettre son offre l'entreprise devra obligatoirement effectuer une visite du site sans l'architecte, suite à laquelle lui sera remis une attestation de visite, qu'il devra joindre à son offre.

Pour cette visite l'entreprise devra prendre rendez-vous avec la Mairie.

Mairie de Valmont
02 35 29 82 72

mairie@valmont76.com

Mairie de Valmont – 76 540 VALMONT

5.1.4 Les pièces générales sont (bien que non insérées dans le marché mais réputées connues de l'entreprise):

Voir liste dans CCAP « pièces générales »

5.2 Contenu du Mémoire Technique

L'entreprise remettra une notice méthodologique détaillée à l'appui de son offre, pour juger

de son approche du chantier (schéma d'organisation, fiche technique des matériels, phasage, etc.).

En particulier, devront y être joint les documents ou renseignements suivants :

- **MOYENS HUMAINS** : effectif (avec leur CV, leurs qualifications et leur chantier de référence) prévus pour ce chantier. Nombre de compagnons moyen prévu pour toute la durée du chantier. Disponibilité du responsable du chantier (qualifications et dénomination). Proximité du chantier.
- **MOYENS TECHNIQUES ET MATÉRIELS** : Études techniques prévues qui seront utilisées pour garantir la qualité technique d'intervention de chaque poste (intervention d'un BET interne ou externe etc). Liste des moyens techniques : Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- **MATERIAUX** : origine des matériaux utilisés (nature, qualité et provenance) avec références des fournisseurs correspondants. Correspondance et compatibilité à justifier.
- **REFERENCES** : 3 fiches plus détaillées de chantiers datés et localisés présentant des travaux similaires décrits. Les fiches seront illustrées par des photographies avant, pendant et après le chantier (dans l'esprit d'un DOE). Les références présentant le même type d'ouvrage, le même type d'intervention et la même échelle de projet seront appréciées. Les références de sous-traitant ne pourront pas être utilisées. Références entre 3 et 5 ans (Ne pourra dépasser 5 ans que si justifié que réalisé par 1 ou plusieurs compagnons encore dans l'entreprise)
- **TEMPS D'INTERVENTION ET INSTALLATION DE CHANTIER** : Temps d'intervention par poste avec proposition d'optimisations envisageables. Pour le lot principal, note sur l'installation du chantier, le montage et démontage de l'échafaudage et plan de principe.
- **METHODOLOGIE** : Prise en compte des contraintes spécifiques de ce chantier. Indications concernant les procédés d'exécution envisagés pour chaque poste (méthode d'exécution et procédés de restauration). Analyse des lieux, prise en compte d'un site occupé avec activité nécessitant le calme et la concentration (activité de séminaire d'entreprise). Traitement de la coactivité avec les autres lots. Et tous renseignements utiles complémentaire que l'entreprise souhaite indiquer.
- **SECURITE ET HYGIENE** : Note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène du personnel sur le chantier.
- **DEMARCHE QUALITE** : Démarche qualité choisie pour le chantier. Démarche chantier propre et traitement des déchets. Remise en état des existants et leur protection pendant le chantier.

Ce critère est à développer de façon particulière par lot :

LOT 1 MAÇONNERIE / ECHAFAUDAGES

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Remise en place des clés des arcs de baies au Sud et au Nord
- Réparation de remplage en pierre
- Restauration de la rose
- Option neuf : Restauration de la baie haute occidentale

- Création d'un caniveau béton
- Création d'un revers en pavés grès et gestion des pentes
- Réfection du parvis en béton désactivé
- Remplacement d'un réseau cassé avec remise en état en égout libre
- Coordination avec le charpentier, le couvreur et le maître verrier
- SOL
- Pose des carreaux neufs et anciens : proposition d'un fournisseur, fourniture au plus approchant, refabrication...
- PROTECTION
- Protection du mobilier
- PLATRERIE
- Travaux de plâtrerie notamment la reprise des fissures et réparation ponctuelles avec raccord sur existant
- ELECTRICITE
- Méthodologie pour le passage des câbles et la coordination avec d'autres corps d'état
- Expliquer les services proposés de maintenance et d'entretien après réception
- Liaison avec l'installation existante
- Matériel proposé avec choix possible
- ASSECHEUR
- Mise en place de l'assécheur. Modèle proposé. Recul sur intervention similaire. Emplacement proposé et coordination avec autres lots

LOT 2 CHARPENTE

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Remplacement ou greffe de pièce de charpente
- Chevêtres à créer pour tabatières
- Coordination avec le maçon et le couvreur

LOT 3 COUVERTURE

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Rives de tête et solins
- Réfection du chéneau défaillant. Reprise du support
- Dauphin en fonte : coordination avec le maçon
- Réparation de gouttière
- Ajout de chatière de ventilation
- Pose de tabatière. Coordination avec le charpentier

LOT 4 VITRAIL

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Restauration de vitraux sur site du vaisseau principal notamment la réparation/remplacement de pièces brisées

- Traitement des barlotières
- Restauration de vitraux des bas côtés et de l'abside avec occultation provisoire après dépose
- La création de ventilation sur certaines baies
- Coordination avec le maçon

LOT 5 MENUISERIE

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Ventilation dans plinthes
- Dépose repose des lames de plancher des bancs bas-côté Nord
- Encaustiquage et traitement

LOT 6 PEINTURE

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Mise en peinture des voûtes

LOT 7 PEINTURE MURALE

Dans le mémoire technique, décrire précisément pour la méthodologie accompagnée de croquis les postes (présents dans le CCTP du lot) suivants :

- Etude préalable sur l'analyse des pathologies et les méthodes mises en œuvre en vue de sa restauration
- Restauration de la fresque

5.3 Compléments à apporter au cahier des charges

Les candidats peuvent proposer des suggestions en les détaillant et en précisant l'impact financier chiffré en plus ou moins-value (HT). A inclure dans le mémoire technique dans un chapitre qui sera nommé « suggestion ».

5.4 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5.5 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s). (HT)

Article 6. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Suivant les articles R 2132-7 à R 2132-14 du code de la commande publique, les offres seront obligatoirement envoyées par voie électronique à l'adresse suivante :

<https://marchespublics.adm76.com>

Toute offre transmise au format papier sera déclarée par l'acheteur public irrégulière.
La signature électronique de l'offre n'est pas imposée au stade de la candidature par l'acheteur public.

Toutefois, parallèlement à l'envoi électronique, les opérateurs économiques pourront faire parvenir au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD Rom, DVD Rom, clé USB ...).

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Cette copie de sauvegarde pourra, notamment, être ouverte en cas de défaillance du système informatique (qui supporte la dématérialisation) ou lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans le document électronique transmis par l'opérateur économique.

Pour garantir la confidentialité des candidatures, les offres seront chiffrées par le biais de la plateforme informatique de dématérialisation.

L'offre dématérialisée doit parvenir à destination avant la date et l'heure limite de remise des plis.

L'envoi électronique donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le soumissionnaire.

Les offres dématérialisées qui seraient transmises ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus seront éliminées.

Le seul référentiel de temps valable pour la fin de la période de consultation est l'heure indiquée sur la plate-forme informatique de dématérialisation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur dossier « à la dernière minute » et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

L'entreprise devra préalablement contrôler tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre par un antivirus tenu à jour.

Avertissement préalable :

Il est rappelé aux candidats que la plateforme de dématérialisation ne peut être tenue pour responsable :

- en cas de mauvaise utilisation par l'utilisateur du service ou en cas d'indisponibilité temporaire du service en raison notamment de période de maintenance, d'incidents techniques ou de cas de force majeure.
- des dommages, directs ou indirects, matériels ou immatériels résultant notamment de la consultation et/ou de l'utilisation de ce site web (ou d'autres sites qui lui sont liés) et des

éventuelles applications en téléchargement qui auraient pu être recueillies et notamment de tout préjudice financier ou commercial, de pertes de programmes ou de données dans le système d'information de l'utilisateur.

6.1 Négociation

Si nécessaire à l'issue de l'ouverture des plis, la collectivité se réserve le droit de recevoir les candidats les mieux classés, afin de négocier sur des aspects identiques qui auront été spécifiés au préalable aux candidats.

Article 7. JUGEMENT DES OFFRES

7.1 Critères de sélection des candidatures:

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des marchés publics.

Le barème de notation sera le suivant :

- L'entreprise n'apporte aucune réponse au critère concerné : 0 % des points
- L'entreprise apporte des réponses correspondant au critère concerné mais non précises, incomplètes et/ou insatisfaisantes: 40 % des points
- L'entreprise apporte des réponses correspondant au critère concerné détaillées et précises mais incomplètes ou partiellement insatisfaisantes: 70 % des points
- L'entreprise apporte des réponses au critère concerné complètes, détaillées et satisfaisantes : 100 % des points.

Valeur technique (50 %) / Prix (50 %)

7.2 Valeur technique – 50%

La valeur technique sera notée en fonction des éléments demandés au mémoire technique. Les sous-critères et leur pondération sont précisés dans la trame de mémoire technique ci-après.

Les Critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

N°	CRITERES	VALEUR
1	MOYENS HUMAINS	10 points
2	MOYENS MATERIELS	10 points
3	MATERIAUX	10 points
4	REFERENCES (7 points par fiche détaillée)	21 points
5	TEMPS D'INTERVENTION ET D'INSTALLATION DE CHANTIER	15 points
6	METHODOLOGIE	30 points
7	SECURITE ET HYGIENE	2 points
8	DEMARCHE QUALITE	2 points
TOTAL		100 POINTS

La note de 100 sera ramenée sur 50 %

7.3 Prix – 50%

En cas de discordance constatée dans l'offre du candidat ce sont les prix du BPU qui prévalent.

Si ce ou ces décompositions comporte(nt) des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elle(s) sera (seront) rectifiée(s) après accord des candidats.

Pour le jugement de la consultation, c'est le montant total du DQE (le cas échéant corrigé) qui sera pris en considération, l'acte l'engagement étant rectifié le cas échéant après accord des candidats.

Le prix sera noté de la façon suivante :

- La meilleure offre obtiendra la note maximale de 100.
- Les autres offres obtiendront une note sur 100 grâce à la formule suivante :
- $\text{Offre la meilleure} \times 100 / \text{offre à noter}$

La note obtenue sera ensuite ramenée sur 50 %

7.4 Détection et examen des offres anormalement basses

Conformément aux articles L 2152-5, L2152-6, et R2152-3 et suivants du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. Sans réponse satisfaisante de la part du candidat suite à l'expiration du délai susmentionné, l'offre suspectée d'être anormalement basse sera automatiquement rejetée.

7.5 Négociations

En application de l'article R2123-5 du CCP, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, selon les conditions suivantes :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier, avec les candidats les mieux classés, suite à la première analyse des offres.

Article 8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours ouvrables avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

8.1 Renseignements administratifs

Mairie de Valmont

02 35 29 82 72

mairie@valmont76.com

Place Robert Gréverie – 76 540 VALMONT

8.2 Renseignements techniques :

Questions à poser sur la plateforme

8.3 Voies et délais de recours

Tribunal Administratif du secteur

Fait à VALMONT

Le.....

Le Pouvoir Adjudicateur

L'entreprise